

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage, écimage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 13 décembre 2024 au 21 janvier 2025

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire M. GALLAZ Didier

Demandeur ELEMENT 9 Sàrl

Adresse Ch. des Vignes 29-1009 Parcelle N° 743

Type de demande Abattage Elagage Taille Ecimage

Végétation concernée Arbre isolé Haie Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé Oui → N° (voir plan de classement des arbres)
 Non

Essence(s) Pinus Nigra "Austriaca" + Ailanthus

Diamètre(s) du tronc ~ 35-40 cm Hauteur(s) : ~ 10m

Etat sanitaire BON

Motif de l'abattage /
élagage / taille /
écimage Espèce invasive

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site

Merci de nous transmettre un croquis, plan ou photo de l'emplacement de l'arbre actuel

Les pages 1 et 2 devront être remplies par le demandeur et la page 3 sera remplie par l'administration communale.
La première page et la deuxième page du formulaire ainsi que le plan de situation seront affichés sur le site internet

Le présent formulaire doit être retourné, dûment rempli et signé par le(s) propriétaire(s) ou par l'administrateur pour les PPE (la signature de l'entreprise mandatée pour les travaux n'est pas valable), à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE), ch. de la Damataire 13, 1009 Pully

Propriétaire

Prénom Didier Nom GAUZ
Adresse Ch. des Vignes 29-1009 Pully
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom _____ Nom _____
Adresse _____
Téléphone _____
Adresse e-mail _____

Entreprise mandatée par les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage et d'écimage

Prénom _____ Nom CARDOSO
Société CASIBEMA Sàrl
Adresse Rte de Lousanne 22 - 1053 Cergy
Téléphone 021 535 23 28
Adresse e-mail cardosoneuvation@citycable.ch

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) Pas prévu.
Essence(s) -
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet
Emplacement prévu -

Je souhaite payer la taxe de compensation en lieu et place de la plantation
Article 9, alinéa 3.2.9 du règlement sur la protection des arbres et du plan de classement

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

Selon l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPNP), la demande devra être également publiée dans la feuille des avis officiels (FAO) et les frais de publication seront facturés au demandeur par l'administration communale.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

Lieu et date Museux, 21.10.27

Signature

salvatore mercuri
ELEMENT 9